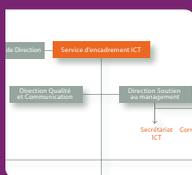




Pour une meilleure communication entre magistrats et experts



Actualité
ICT : présentation du nouvel organigramme



P&O
Un protocole d'accord pour renforcer le dialogue social

Sommaire

page 8



P&O : protocole d'accord et dialogue social

Dans le cadre de la mise en place d'une gestion plus moderne des ressources humaines, le Comité A a signé un protocole d'accord. Celui-ci établit que le dialogue social est indispensable au bon fonctionnement des services publics.

page 10



Actualité 2 : ICT : présentation du nouvel organigramme

Le service d'encadrement ICT présente les changements et la modernisation de son organisation. Cette réorganisation vous est révélée dans son nouvel organigramme. Découvrez les différentes directions et services, ainsi que leurs spécificités.

page 14



Politique criminelle : lutte contre la violence dans le couple

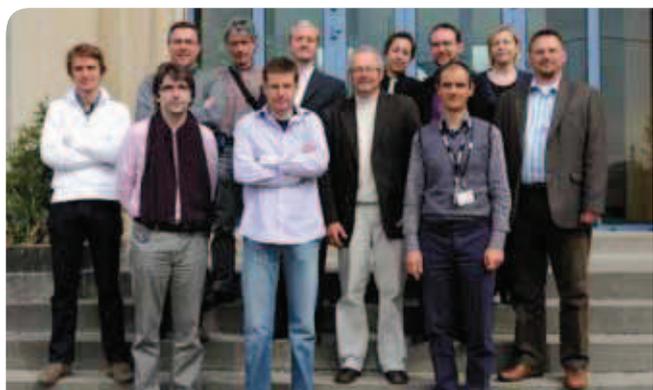
Dans le cadre du plan d'action national contre la violence conjugale, le Service de la Politique criminelle évalue la politique menée dans la lutte contre l'une des formes les plus courantes de violence dans notre société. Les tabous disparaissent peu à peu mais le défi reste à relever.

page 18



Actualité 3 : nouveau concept de bureaux

Un projet pilote unique est mis en place dans les services logistiques. Les collaborateurs n'y disposent plus d'un espace de travail individuel, mais se partagent un espace fonctionnel, basé sur les tâches à effectuer. À suivre...



FOCUS 2 – page 12

Une meilleure communication entre magistrats et experts forensiques

L'INCC a mené une réflexion sur les moyens d'améliorer la communication entre les magistrats et les experts forensiques dans les dossiers criminels, qu'il s'agisse de simples infractions routières ou de crimes de sang. Une note de synthèse, bientôt à l'échelle nationale, met en lumière des recommandations réellement innovantes en la matière, visant une plus grande clarté et dès lors une meilleure compréhension des dossiers pour chacun. Encore une manière d'augmenter considérablement l'efficacité de la Justice et de réduire les délais d'enquête.

Actualité 1

JustPax : le coût des justices de paix en images..... p. 4

Focus 1

Rapport d'activité 2009 de la DG EPI..... p. 6

EPI

Économies d'énergie à la prison centrale de Louvain..... p. 7

P&O

Un règlement de travail uniforme pour les établissements pénitentiaires p. 9

OJ

MaCH : modernisation de l'ancienne application informatique p. 16

Focus 3

Interview du magistrat Théo Jacobs, de retour du Kosovo p. 17

Journal de la présidence (5)

La préparation continue malgré la chute du gouvernement..... p. 19

Délégations p. 20

Actualité 4

Un nouveau site internet pour l'INCC p. 21

Brèves p. 22

Talents cachés

La liberté en toile de fond p. 24

Pour une meilleure communication et experts forensiques¹ dans les

Différents acteurs judiciaires de l'arrondissement de Bruxelles et des scientifiques de l'Institut National de Criminalistique et Criminologie (INCC) ont mené une réflexion sur les moyens d'améliorer la communication entre les magistrats et les experts forensiques dans les dossiers criminels.

Résultat : des outils expérimentés sur des cas concrets et traduits dans une note de synthèse comportant des recommandations réellement innovantes.

La dernière étape consiste à les diffuser au niveau national.

Les expertises scientifiques sont devenues incontournables depuis plus d'une décennie dans les affaires judiciaires. Les magistrats y ont recours quotidiennement dans une large gamme de situations allant de la simple infraction routière jusqu'au crime de sang. Ces expertises sont initiées généralement par le parquet et l'instruction, et exécutées par des experts forensiques, entre autres de l'INCC. Cela implique la rencontre de deux mondes bien différents : celui des juristes et des scientifiques. Force est de constater que la communication entre ces deux mondes n'est pas toujours aisée.

Constatations

Trop souvent, les magistrats rédigent d'initiative un réquisitoire (souvent type) à destination d'un expert, sans prendre contact au préalable avec celui-ci afin de discuter concrètement de la demande et de sa faisabilité dans le contexte précis du dossier. L'expert, à la lecture du réquisi-

toire, éprouve souvent une certaine difficulté à cerner la demande du magistrat et n'est que trop rarement informé des éléments contextuels du dossier. L'expert va par la suite rédiger un rapport d'expertise dont les conclusions risquent d'être difficilement compréhensibles pour les personnes qui en prendront connaissance. Par ailleurs, sans information circonstanciée, l'expert rédige le plus souvent des rapports de type analytique, c'est-à-dire sans interpréter les résultats obtenus à la lumière du contexte. Or, cette interprétation demande d'intégrer de nombreux facteurs de type scientifique que le magistrat ne maîtrise pas forcément. Enfin, les magistrats rencontrent régulièrement des difficultés dans la désignation d'experts forensiques lorsqu'il s'agit de travaux requérant une compétence spécifique ou rare. Ces constatations engendrent souvent de l'insatisfaction auprès des magistrats et experts.

Groupe de travail

Fort de ces constatations et conscients du rôle de plus en plus central de la science dans les dossiers judiciaires, Fabrice Gason (INCC) et Thierry Werts (1^{er} substitut au parquet de Bruxelles) ont décidé de mettre en place une série d'actions ayant pour objectif d'améliorer la communication entre juristes (magistrats) et scientifiques (experts forensiques). Cette initiative a d'emblée été soutenue par le procureur du Roi de Bruxelles et le directeur général de l'INCC, ce qui a entraîné la mise en place d'un projet à part entière.

Ce projet a pris la forme d'un groupe de travail, créé en janvier 2009, et constitué d'une quinzaine de partenaires (experts de l'INCC, parquet, magistrats, enquêteurs spécialisés, chercheur en criminologie et expert en communication). Ce groupe a mis au point une méthodologie de travail portant sur le volet scientifique

1. « Les sciences forensiques se définissent comme l'ensemble des principes scientifiques et des méthodes techniques appliqués à l'investigation criminelle, pour prouver l'existence d'un crime et aider la justice à déterminer l'identité de l'auteur et son mode opératoire. L'adjectif forensique est un néologisme. Il vient du latin forum (place publique, lieu du jugement dans l'Antiquité). Il fait partie du vocabulaire de pratiquement toutes les langues qui nous sont proches mais son usage est récent en français ». (source : Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne, Suisse)

on entre magistrats dossiers criminels



De gauche à droite et de bas en haut : Daniel Léonard, Laurent Coucke, Fabrice Gason, Sébastien Charles, Hervé Louveaux, Dirk Vanbinst, Bertrand Renard, Jean-Michel Le Moine, Thierry Werts, Aurélie Barret, Laurent Köhler, Inge Buys.

des dossiers criminels, centrée sur la communication entre les acteurs judiciaires et les experts. Les outils proposés permettent manifestement aux magistrats de mieux apprécier les possibilités et, in fine, l'utilité des expertises qui leur sont proposées. Ces outils ont aussi trait au libellé des réquisitoires de désignation d'expert et des rapports d'expertise, afin de garantir la pertinence des missions et la compréhension des travaux d'expertise. Les recommandations mises au point ont été expérimentées lors d'un projet pilote au

sein de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, mais elles sont destinées à être diffusées à l'ensemble du monde judiciaire belge notamment lors de journées thématiques, dont la première devrait être proposée en novembre 2010.

Projet pilote

Concrètement, le projet pilote a consisté à organiser des réunions rassemblant les différents acteurs (magistrats, enquêteurs, labo de Police technique et scientifique, médecin légiste, experts) dès le début de l'instruction judiciaire, en y associant un

membre de l'INCC en tant que conseiller forensique. Actuellement, quinze réunions de ce type ont été organisées dans le cadre de quinze dossiers d'homicide avec auteur inconnu. La plus-value de telles réunions est manifeste car elles permettent, entre autres, à toutes les parties de gagner du temps, de cibler les priorités en évitant les devoirs inutiles, de mieux gérer les pièces à conviction. Cette pratique se développe au point de devenir systématique dans les dossiers les plus complexes.

Projet s'intégrant au projet de modernisation de la Justice

Le point fort de ce projet est de proposer une démarche innovante qui permet à la Justice d'être plus efficace par une interaction des intervenants en réduisant le nombre et la durée des expertises scientifiques et donc les coûts engendrés par celles-ci. Cette démarche apporte également une plus grande clarté en faveur d'une meilleure compréhension par les différentes parties concernées dans une procédure judiciaire. Ce projet s'intègre parfaitement dans le projet de modernisation de la Justice. Il fait d'ailleurs partie des huit projets retenus par le Conseil supérieur de la Justice dans le cadre du concours qu'il a organisé à l'occasion de son 10^e anniversaire.

*Fabrice Gason, Thierry Werts
et Dirk Vanbinst*